



© C. Doirre / AbcSoh / Aurif

Are Île-de-France universities an exception?

By its seniority, its population and its influence, Paris remains an exceptionally large city on a European scale, even compared with London. With its unique history combining political and cultural factors, the urban area of Paris is an archetypal capital city. So what about universities, which are significant symbolic and strategic attributes of the city's positioning? Are Ile-de-France universities an exception in Europe? Is it contradictory with the apparent difficulties facing the successors of the old Sorbonne?

What about the historic gap between what is no longer called «the province»?

In addition to wondering about the extent and origin of the Paris exception in Europe, the nature of the impairments usually used to explain the uneven influence of Île-de-France universities is put into perspective and some stakes are mentioned, at a time of changes in, and debate over, some basics of the French higher education and research system.

Les universités d'Île-de-France, une exception ?

Ariane Azéma⁽¹⁾
Université de Paris I

Par son ancienneté, son poids démographique et son rayonnement, Paris constitue encore aujourd'hui une métropole de taille exceptionnelle à l'échelle européenne, n'était-ce celle de Londres. Avec son histoire singulière où se conjuguent facteurs politiques et culturels, l'agglomération parisienne est même l'archétype de la « capitale » [1]. Alors, qu'en est-il des universités, attributs symboliques et stratégiques non négligeables de ce positionnement métropolitain ? Les universités d'Île-de-France constituent-elles à l'aune européenne une exception ? Est-ce contradictoire avec les apparentes difficultés que connaissent les descendants de l'ancienne Sorbonne ? Que dire aujourd'hui de l'historique fossé avec ce que l'on ne dénomme plus « province », au-delà justement peut-être du monde universitaire ?

Outre une interrogation sur l'ampleur et l'origine de l'exception parisienne en Europe, la nature des handicaps généralement avancés pour expliquer l'inégal rayonnement des universités d'Île-de-France sont mis en perspective et certains enjeux sont esquissés, au moment où évoluent et sont discutés certains fondements du système français d'enseignement supérieur et de recherche.

(1) Chargée de cours sur les politiques publiques d'aménagement.

D'une capitale à l'autre

La comparaison des systèmes nationaux est assez délicate mais permet assez simplement de dégager les traits spécifiques d'une configuration donnée, appréhendée ici à l'échelle régionale.

L'Île-de-France conjugue une concentration métropolitaine...

La rapide confrontation statistique des effectifs étudiants confirme tout d'abord l'exception quantitative de la concentration métropolitaine francilienne : plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur s'y trouve.

La comparaison avec Londres – qui se rapproche le plus du cas francilien – rappelle que ce n'est pas uniquement une question de taille de la métropole. Rayonnant sur un bassin démographique équivalent – la région de Londres totalise plus de 13 millions

d'habitants contre quelque 11 millions pour la région de Paris [2] – la capitale britannique compte pourtant près d'un tiers de moins d'inscrits, en raison d'un taux de scolarisation dans le supérieur traditionnellement moindre au plan national et de la plus forte concurrence des autres pôles métropolitains, sièges des fameuses *redbrick universities* fondées dès le XIX^e siècle à Manchester ou Birmingham.

... une position centrale dans le système universitaire national...

À cette concentration s'ajoute une position centrale, vers laquelle convergent flux externes et internes, dont témoignent par exemple les données propres aux étudiants étrangers et à la recherche.

Rien de surprenant à ce que les capitales captent une large part des mobilités étudiantes étrangères, même si l'exemple de Rome constitue à cet égard une exception tout à fait remarquable.



L'exception quantitative de la concentration métropolitaine francilienne s'exprime en chiffres : plus du quart des effectifs de l'enseignement supérieur y est concentré...

Quelques données sur l'enseignement supérieur dans quatre régions capitales européennes

Région	Inscrits de l'enseignement supérieur, effectifs, en % de l'ensemble des inscrits nationaux		Poids du corps enseignant dans l'ensemble national	Part des troisième cycle en % de l'ensemble des inscrits nationaux		Nombre d'établissements	
	Effectifs	%		Effectifs	%	de la région	du pays
Région de Rome	213 959	12,1 %	13,5 %		4,9 %	4 universités d'État, 3 universités privées, 1 institut universitaire	77 universités
Île-de-France	578 672	26,2 %	23,4 %	80 021	34,0 %	17 universités	82 universités
	dont 384 818 étudiants	24,4 %					
Autonomie de Madrid	246 186 soit 16,3 % des étudiants		17,4 %	14 710	22,3 %	6 universités publiques, 4 universités catholiques	67 universités
Région de Londres	385 650	15,3 %	25,3 %	103 165	20,7 %	12 universités – dont <i>the University of London</i> avec ses 17 collèges universitaires et <i>the University of Surrey</i> – et 11 <i>higher education colleges</i>	129 institutions d'enseignement supérieur
	dont 332 753 étudiants	16,8 %					76 universités britanniques

Sources 2002-2003 :

Rome : MIUR-URST Ufficio di Statistica ; les données sur le corps enseignant ne concernent que les professeurs

Madrid : Ministerio de Education y Ciencia

IDF : MEN, Atlas régional, 2002-2003 ; les données relatives au corps professoral, aux troisième cycles et au nombre d'établissements ne concernent que les universités

Londres : Higher Education Statistics Agency ; pour le corps professoral, il s'agit d'un % d'équivalent temps plein de personnel académique.

Comme le montre le tableau ci-contre, Paris et sa région se détachent très nettement en totalisant 37 % des étrangers⁽²⁾ inscrits dans l'enseignement supérieur français.

En se limitant au troisième cycle, Paris se distingue encore : si les universités londoniennes regroupent 23 % des étudiants *postgraduated* étrangers de Grande-Bretagne (27,5 % en ne considérant que l'Angleterre), les universités d'Île-de-France accueillent plus de 40 % des étudiants étrangers de troisième cycle en France métropolitaine [3]⁽³⁾.

Côté personnels et financements de recherche, si la concentration géographique française ne détonne pas dans un paysage nécessairement très concentré en faveur des régions capitales, elle n'en demeure pas moins exceptionnellement forte : l'Île-de-France est ainsi la première région européenne mesurée au nombre d'emplois en

Étudiants étrangers (en % des étudiants étrangers de l'ensemble national [anglais])

	Étudiants étrangers	Étudiants étrangers de 3 ^e cycle	Étudiants européens de 3 ^e cycle
Région de Paris	37 %	42,7 %	NR
Région de Londres	24 %	23,3 % [27,5 %]	25,6 % [30,9 %]
Région de Madrid	22 %	20,7 %	17 %

recherche publique et privée ainsi qu'en dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) effectifs [4]⁽⁴⁾.

... et une fonction de capitale

Last but not least, la fonction capitale, entendue ici comme la capacité de contrôle et d'organisation du système national d'enseignement supérieur et de recherche (dont témoignent par exemple les mobilités des universitaires), est certainement la spécificité parisienne la moins partagée de l'autre côté des frontières.

Seule Madrid tient un peu la comparaison, d'autant que son système d'enseignement supérieur – privilégiant

de grandes écoles contrôlant l'accès aux grands corps de l'État – s'inspire explicitement du cas français, et encore jusqu'aux réformes engagées à partir de 1970. Pour beaucoup, une carrière universitaire réussie suppose de retourner à Madrid où symboliquement «tous les universitaires sont nés» [5]. Sur ce plan, la configuration française est pourtant beaucoup plus accentuée : elle ne connaît pas la rivalité existant entre Castille et Catalogne ou encore l'historique primauté d'*Oxbridge* qui structure jusqu'au corps professoral londonien.

En France, ce monopole historique lié à la cogestion disciplinaire organisée depuis Paris entre ministère et doyens demeure très prégnant [6]. Ce qui varie éventuellement, ce sont les disciplines concernées – le pouvoir de commandement parisien est particulièrement fort pour les disciplines les plus classiques comme la philosophie, les mathématiques ou encore le droit et bien moindre dans les disciplines plus récentes ou moins académiques comme l'informatique, les sciences pour l'ingénieur, etc.

Par ailleurs, selon les disciplines, le quasi «système de noria» alimentant Paris diffère également : la géographie hiérarchisée des accès au centre passant soit par le grand bassin parisien et les universités nouvelles, soit directement depuis les grands pôles régionaux [7].



La région de Londres totalise plus de 13 millions d'habitants mais près d'un tiers de moins d'inscrits qu'en Île-de-France, en raison d'un taux de scolarisation dans le supérieur traditionnellement moindre au plan national.

(2) Étrangers résidents ou en mobilité.

(3) Cf. *supra*, «L'internationalisation des études supérieures», Gérard Lacoste.

(4) Cf. *supra*, «L'université, entre formation, recherche et entreprises», Sylvie Lartigue, Odile Soulard.

L'accumulation des trois fonctions : l'exception francilienne

Au terme de ce survol rapide de quelques régions capitales européennes, la force de l'exception parisienne se confirme : l'accumulation des trois fonctions énoncées plus haut⁽⁵⁾ ne se retrouve pas dans les autres grands pays européens.

Londres n'en détient que deux, Rome aucune, Madrid les a historiquement perdues, tandis que l'organisation multipolaire allemande présuppose leur dissociation.

En forçant le trait, on pourrait considérer que Londres, avec son poids et son prestige, demeure frappée d'une origine... provinciale, même si l'on assiste aussi aujourd'hui à une certaine «satellisation» des collèges d'Oxford et Cambridge par les établissements londoniens les plus dynamiques [8].

«Grosse bourgade arriérée» devenue depuis le XIX^e siècle la capitale hégémonique d'un État autoritaire puis dictatorial, la cité madrilène siège de la *Complutense* s'inscrit désormais dans un système concurrentiel interuniversitaire et interterritorial impulsé par les autonomies régionales [5].

Incontestable capitale intellectuelle, siège d'une large part de la recherche publique et d'une des plus importantes universités européennes⁽⁶⁾, Rome souffre sur le plan universitaire de l'attractivité des régions du nord, notamment des prestigieux établissements milanais d'un côté, des traditions d'érudition et de recherche des régions méridionales de l'autre.

Enfin, on rappellera le fonctionnement multipolaire du système allemand où nos trois fonctions ne sont pas associées aux mêmes ensembles urbains : la concentration métropolitaine est le fait de la région *Nordrhein-Westfalen* autour de Bonn, Munster



© C. Doutry/BoSart/Anif

Concentration métropolitaine, position centrale dans le système universitaire national et fonction de capitale : l'accumulation de ces trois fonctions forment l'exception francilienne...

ou Cologne, la fonction centrale n'est que très partiellement occupée par Berlin en raison du prestige et du rayonnement des universités méridionales (Heidelberg, Munich) et la fonction capitale s'avère presque inexistante en raison de la force de l'ancrage régional universitaire.

Bien sûr, la concentration universitaire francilienne recoupe la domination urbaine, économique et politico-administrative propre à l'Île-de-France, forte du cinquième de la population française et d'un produit intérieur brut (PIB) par habitant de l'ordre de 28 % du PIB national. Elle n'en constitue pas moins une exception à l'échelle européenne, y compris par rapport à sa rivale londonienne.

Mais alors, que manque-t-il à l'Île-de-France ?

Le positionnement parisien apparaît donc fragile et même, pour certains, contre-performant. Le plan Universités du troisième millénaire (U3M), lancé en 1998, a constitué un véritable retournement historique pour l'Île-

de-France et plus encore pour Paris : l'objectif était de revenir sur certains effets des phases successives de déconcentration universitaire, y compris celle menée dans le cadre du plan Université 2000 (1991-1998), pour enrayer ce qui est considéré comme le déclin du rayonnement scientifique de l'Île-de-France et, en conséquence, de la position internationale de la France [9]. C'est ce même constat qui alimente dans un assez large consensus au sein des «sciences dures» – nombre de commentaires autour du fameux classement de Shanghai.

Ce classement soulève d'incontestables difficultés méthodologiques car il tend à avantager les universités anciennes, de grande taille et anglophones⁽⁷⁾. En lui-même, il constitue déjà une arme dans la concurrence généralisée que se livrent aujourd'hui à l'échelle mondiale les plus grandes

(5) Métropolitaine, centrale, capitale.

(6) La Sapienza compte plus de 140 000 étudiants, sachant que la réforme du système universitaire italien engagée en 2000 ne permettra plus désormais de telles concentrations.

(7) Pour une discussion des critères (du classement de 2003, car il a évolué depuis), voir communiqué de Xavier Chapuisat, ancien président de l'université d'Orsay à l'adresse suivante : <http://www.u-psud.fr/evenement.nsf/classement.htm?OpenPage>.

●●●● Qu'est-ce que le classement de Shanghai ?

L'université Jiao-Tong de Shanghai élabore depuis 2003 un classement mondial des universités selon une méthodologie – simple mais très discutée – combinant par exemple le nombre de prix Nobel, la somme et le rayonnement international des publications scientifiques ou encore la performance académique des établissements.

Le tableau ci-contre ne prend en compte que les établissements européens en précisant leur «rang» européen et mondial⁽¹⁾.

(1) Cf. *supra*, «L'internationalisation des études supérieures», Gérard Lacoste.

universités. Mais il n'en demeure pas moins symptomatique du paradoxe francilien. Là où l'Allemagne mais aussi le Royaume-Uni et même l'Angleterre offrent un paysage nettement multipolaire, trois des quatre établissements français apparaissant dans le classement des meilleurs établissements européens sont parisiens. Mais, pour certains, le nombre et le rang des établissements ainsi distingués sont insuffisants et, au contraire, sont le signe d'une Île-de-France en perte de vitesse.

Pour expliquer ce constat en demi-teinte, trois types d'arguments sont généralement avancés. Ils constituent autant d'enjeux à partir desquels s'esquisse le devenir des universités franciliennes. Ils sont énumérés ci-après en reprenant les trois fonctions précédemment énoncées.

Le dualisme institutionnel : une spécificité française ?

La position centrale de l'Île-de-France se trouve affaiblie par les dualismes du système français d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier, la coexistence des écoles et des universités mais aussi des filières sélectives

Les premières universités européennes en 2004 selon le classement de l'université Jiao Tong de Shanghai

Classement européen	Institution*	Pays	Classement mondial	Classement européen	Institution*	Pays	Classement mondial
1	Univ. Cambridge	UK	3	19	Univ. Oslo	Norway	68
2	Univ. Oxford	UK	8	20	Univ. Sheffield	UK	69
3	Imperial Coll. London	UK	23	21	Univ. Helsinki	Finland	72
4	Univ. Coll. London	UK	25	22	Uppsala Univ.	Sweden	74
5	Swiss Fed Inst. Tech. – Zurich	Switzerland	27	23	King's Coll. London	UK	77
6	Univ. Utrecht	Netherlands	39	24	Univ. Manchester	UK	78
7	Univ. Paris VII	France	41	25	Univ. Goettingen	Germany	79
8	Tech. Univ. Munich	Germany	45	26	Univ. Nottingham	UK	80
9	Karolinska Inst. Stockholm	Sweden	46	27	Univ. Strasbourg I	France	82
10	Univ. Edinburgh	UK	47	28	École normale sup. de Paris	France	85
11	Univ. Paris XI	France	48	29	Univ. Vienna	Austria	86
12	Univ. Munich	Germany	51	30	Univ. Freiburg	Germany	88
13	Univ. Zurich	Switzerland	57	31	Univ. Basel	Switzerland	91
14	Univ. Copenhagen	Denmark	59	32	Lund Univ.	Sweden	92
15	Univ. Bristol	UK	60	33	Univ. Birmingham	UK	93
16	Univ. Leiden	Netherlands	63	33	Univ. Roma – La Sapienza	Italy	93
17	Univ. Heidelberg	Germany	64	35	Humboldt Univ. Berlin	Germany	95
18	Moscow State Univ.	Russia	66	36	Stockholm Univ.	Sweden	97
				37	Univ. Bonn	Germany	99

et non sélectives au sein des unités d'enseignement et de recherche (UER) universitaires comme à l'extérieur.

Dans ce jardin qu'on peinerait à qualifier d'«à la française», certaines écoles se positionnent de plus en plus dans le champ de la recherche où s'entremêlent et se concurrencent, c'est selon, équipes et laboratoires des universités et des organismes.

Cette différenciation est particulièrement flagrante en Île-de-France où se concentre la majorité des laboratoires dans certains champs de recherche (INSERM⁽⁸⁾ par exemple) tandis que s'y retrouve l'ensemble des directions nationales des organismes, au premier rang duquel le CNRS⁽⁹⁾. De là à considérer la configuration institutionnelle française d'une recherche historiquement structurée hors de l'université et d'un enseignement fractionné comme l'obstacle fondamental à résorber, il n'y a qu'un pas⁽¹⁰⁾.

Un pas que la rapide comparaison européenne menée ici ne confirme pas nécessairement, sans l'infirmier plus avant non plus. Par exemple, on rappellera que la région de Londres comporte quarante établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, de nombreux pays européens connaissent une organisation duale de leur système de recherche entre universités et organismes. Que l'on songe pour l'Allemagne aux instituts de la *Fraunhofer Gesellschaft* ou encore aux équivalents du CNRS en Italie (*Consiglio Nazionale delle Ricerche* sans compter les dizaines d'organismes spécialisés) ou en Espagne (*Consejo Superior de Investigaciones Científicas*).

(8) Institut national de la santé et de la recherche médicale.

(9) Centre national de la recherche scientifique.

(10) Largement évoqué lors des Assises des états généraux de la recherche de Grenoble (novembre 2004).

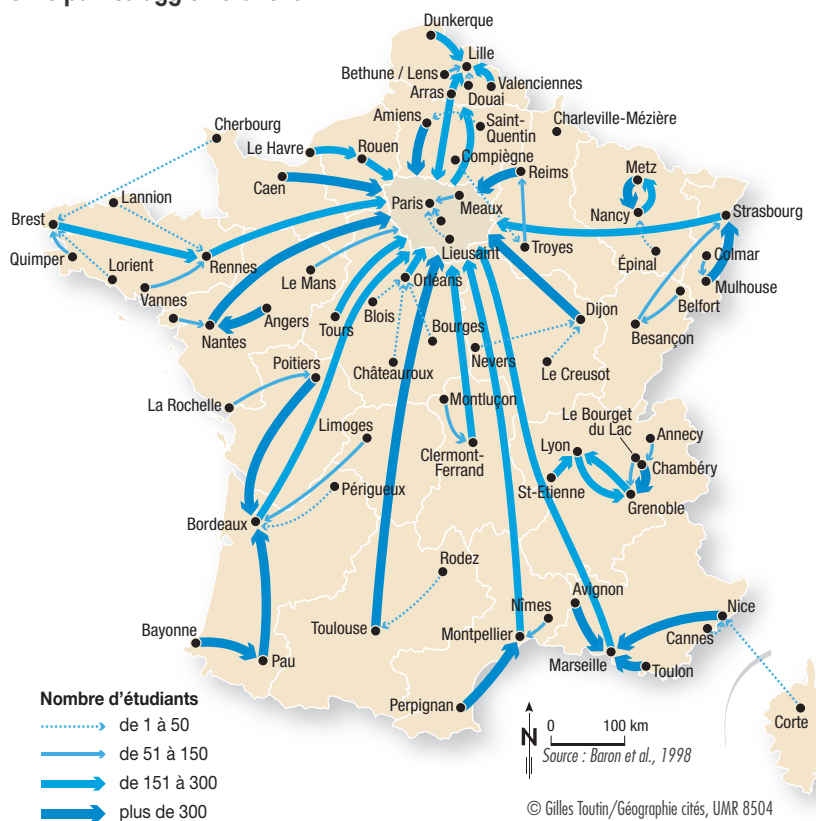
Or, avancer les enjeux institutionnels conduit *de facto* à privilégier un certain modèle universitaire : la *research university* américaine ou britannique. Sachant que des établissements comme Cambridge, *Imperial College* de Londres ou encore les universités américaines dites de la *Ivy League*⁽¹¹⁾, évoluent désormais vers un fonctionnement «hors-sol», largement déconnecté de leur environnement régional voire national comme en témoigne généralement leur politique de recrutement étudiant et enseignant majoritairement international.

La décentralisation universitaire : une mise à mal de la région capitale ?

La situation et l'évolution de l'enseignement supérieur francilien sont ensuite indissociables de la décentralisation universitaire engagée dès la fin des années 1960 sous forme d'antennes «sauvages» jusqu'au programme de créations de nouvelles universités et d'investissement national dans la première moitié des années 1990.

Véritable archétype de la «géographie volontaire» de l'aménagement universitaire du territoire, le plan Université 2000 a deux effets majeurs pour l'Île-de-France : une réduction numérique de son poids à moins du tiers de l'ensemble national et un desserrement territorial incarné par la création de quatre universités nouvelles de Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée et Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines. Il se combine de surcroît avec un plan de localisation de la recherche en région initié par le CNRS à partir de 1992 et limitant au tiers les recrutements franciliens au profit par exemple des régions méridionales, de l'ouest ou encore de la région Centre, avec pour conséquence une baisse de 46 % à 39 % de la part de l'Île-de-France dans les activités scientifiques (mesurée par les publications scientifiques [10]).

Mobilités étudiantes : les dépendances «universitaires» vues à travers les directions du premier flux émis par les agglomérations



Mais cela modifie-t-il essentiellement la fonction capitale exercée par Paris ? D'un côté, l'étude des mobilités étudiantes [11] relativise une telle intuition : l'Île-de-France demeure la région clef structurant des mobilités fortement hiérarchisées, de façon directe vers la capitale ou selon un enchaînement comprenant par exemple un pôle secondaire puis une métropole régionale.

Plus encore, ses traits distinctifs – sur-représentation des troisièmes cycles, poids des lettres et sciences humaines – se sont même renforcés comparativement aux autres profils régionaux, sous l'effet d'une déconcentration universitaire facteur d'homogénéité.

D'un autre côté, on ne peut négliger la montée en puissance de systèmes régionaux ou interrégionaux d'enseignement supérieur et de recher-

che, y compris pour l'Île-de-France. Ainsi, les échanges avec Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur ou Midi-Pyrénées ne sont pas nécessairement à l'avantage de Paris, par exemple pour les étudiants de troisième cycle. Et surtout, cet ancrage local, jusque-là propre à «la province» pour le pire (le «localisme») mais aussi le meilleur (l'innovation grenobloise), devient peu à peu plus visible pour l'Île-de-France. Toujours massif en raison de la démographie et des caractéristiques socioéconomiques franciliennes, le recrutement n'en est pas moins de plus en plus local pour les étudiants, mais aussi pour les enseignants-chercheurs quasi exclusivement formés en Île-de-France dans certaines disciplines.

(11) Yale, Brown, Columbia, Harvard, Cornell, etc.

Londres : les atouts territoriaux d'une métropole



Source : HEFCE, London the Regional Mission

Londres : la ville des universités



Source : HEFCE, London the Regional Mission the regional contribution of higher education

Le dernier argument avancé pour expliquer les difficultés du système parisien porte sur le caractère peu lisible de cette concentration métropolitaine en raison de l'éparpillement des sites. La réduction des quelque 182 sites universitaires recensés en Île-de-France en 1999 [3] est même l'un des objectifs explicites du dernier schéma universitaire, Université du troisième millénaire. Bien sûr, la carte simplifiée des implantations universitaires de Londres relativise l'exception française.

Mais cette comparaison n'efface pas pour autant la vague inquiétude du visiteur étranger comprenant que la «Sorbonne» existe bien, mais qu'elle ne constitue au fond qu'un arbre certes monumental, derrière lequel se déploie une forêt de sites universitaires autrement plus complexe.

Moindre visibilité, surcoûts fonciers, frein aux échanges scientifiques : la dispersion des sites constitue effectivement une source de dysfonctionnements. Mais, au-delà, ce sont les coupures entre universités que l'on peut considérer comme l'enjeu majeur. Certaines sont directement issues des affrontements politiques liés au mouvement de mai 1968 et de la recomposition du paysage universitaire dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968. Pour remplacer les quatre facultés (sciences, lettres, médecine, droit) de Paris, treize universités se sont constituées, sur un principe qui n'était que très partiellement disciplinaire et avec comme conséquence des oppositions et concurrence plus ou moins ouvertes pour maîtriser le prestige et le pouvoir des anciennes facultés.

À ces découpages se sont ajoutés ceux issus du plan Université 2000 au cours duquel ont été créées les quatre universités sises dans les villes nouvelles du plan Delouvrier. En sus des opposi-



La mise en oeuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur et le renouvellement générationnel des enseignants-chercheurs permettent-ils d'envisager une recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

tions «politico-disciplinaires» se sont donc constituées les frontières par couronne ou tout au moins distinguant *intra* et *extra-muros*. Là encore, on pourrait relativiser l'exception francilienne en rappelant que ces coupures ainsi que les oppositions entre établissements de centre-ville et ceux plus aux marges existent également dans certaines grandes métropoles régionales françaises, à commencer par Lyon et Marseille. Mais si elles tendent à s'estomper, quoique inégalement selon les lieux, plus de trente ans après mai 1968, ces découpages rendent nécessaire, notamment en Île-de-France, un emboîtement complexe de projets coopératifs à la mesure de la densité des établissements – parmi lesquels figurent aussi les écoles grandes, moyennes ou spécialisées.

À cet égard, des expériences originales et parfois encore en devenir

(12) Le «3-6-9» vise à rapprocher des établissements aux spécialisations très étanches (notamment la littéraire Paris III, la scientifique Paris VI et la manageriale Dauphine) sur un principe de non concurrence là où ParisTech fédère au contraire des rivaux séculaires comme l'École des mines et celle des Ponts et chaussées, cette dernière étant également partie prenante du Polytechnicum...

(13) Licence, master, doctorat.

(14) Cf. *supra*, «Les réformes en cours», Pierre Bernard.

sont actuellement engagées comme le Polytechnicum autour du site de Marne-la-Vallée, le pôle Paris-sud à partir d'Orsay ou encore, dans Paris *intra-muros*, ParisTech ou le «3-6-9»⁽¹²⁾ dont le principe est de fédérer des établissements divers (universités, écoles, instituts, laboratoires) à des fins de spécialisation et de valorisation sur une base territoriale, encore marquée par la classique approche par couronnes.

Quelles perspectives pour le paysage universitaire francilien ?

Quel futur est-il possible d'esquisser pour l'Île-de-France ? La question est loin d'être de simple forme si l'on considère qu'une nouvelle organisation universitaire est en gestation, à l'heure où la mise en œuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, *via* la généralisation du système dit de «LMD»⁽¹³⁾ et le renouvellement générationnel des enseignants-chercheurs permettent d'imaginer une recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche⁽¹⁴⁾.

Bien sûr, de multiples variables fragilisent toute esquisse prospective, par exemple l'impondérable représenté aujourd'hui par une réforme en profondeur de l'organisation de la recherche dans ses rapports avec les universités et les territoires. Mais à des fins d'analyse, on peut opposer deux possibles très contrastés.

Faut-il privilégier la perspective d'une accélération des processus de différenciation ? Sous l'effet d'une tentative d'alignement sur le modèle de la *research university*, se renforce un éventail d'établissements depuis les plus axés sur l'international jusqu'à ceux positionnés aux marges, le cas échéant en valorisant une stratégie de professionnalisation des cursus académiques ; ce qui présuppose par exemple une modification des modalités actuelles de financement, à l'instar de celle ayant affecté le Royaume-Uni ou encore la Suisse (développement des ressources propres, augmentation des droits d'inscription).

Dans cette configuration, les césures évoquées plus haut se renforcent ou plutôt se recomposent en valorisant le positionnement à l'international, avec les risques induits pour un système fonctionnant aujourd'hui largement sur un recrutement local.

Doit-on, dans une toute autre approche, anticiper plutôt la montée en puissance des coopérations territoriales entre établissements ?

Plus ou moins prestigieuses et performantes, ces coopérations ont en commun de fonctionner à la fois sur la valorisation des échanges interpersonnels, l'impact en retour des fertilisations croisées avec le milieu local et la nécessaire pluralité des ressources ; le devenir de ces coopérations dépend largement des évolutions et rapprochements institutionnels actuellement à l'œuvre, sachant qu'une possible réforme du système d'enseignement supérieur aujourd'hui en débat pourrait aussi bien les accélérer que les fragiliser.

Dans cette perspective, si certaines césures s'atténuent, les écarts entre disciplines académiques et cursus professionnalisants se creusent, avec tous les risques induits au regard de l'acceptation par la communauté universitaire de cette quasi-rupture avec les traditions humanistes.

Le devenir francilien pourrait en fait emprunter à ces deux voies. Et, en toute hypothèse, cela constituerait une rupture historique majeure. Car les universités parisiennes abandonneraient alors progressivement ce qui est un de leur trait constitutif depuis près de deux siècles : leur fonction nationale. Laquelle explique peut-être paradoxalement, bien plus que tout autre facteur, l'hégémonie en demi-teinte évoquée plus haut, sans compter les fractures fratricides infrarégionales.

Références bibliographiques

- [1] CHARLE C. et ROCHE D., (dir.), *Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes*, publications de la Sorbonne, Paris, 2002, 475 p.
- [2] LECOMTE D., «L'économie des grandes métropoles européennes : quelle situation pour l'Île-de-France», *Note rapide SDRIF*, n° 9, IAURIF, juillet 2002.
- [3] *Les universités en Île-de-France : éléments d'analyse préalable à l'évaluation du contrat de plan (article 11)*, IAURIF, juillet 2004.
- [4] SOULARD O., *La recherche en Île-de-France*, IAURIF, juin 2004, 178 p. ; *Science et technologie : indicateurs 2002*, OST, 416 p.
- [5] LOSEGO P., «Les universités espagnoles et leur territoire : des districts universitaires aux autonomies (1857-2000)», dans GROSSETTI M. et LOSEGO P., *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche*, L'Harmattan, 2003, p. 45-77.
- [6] MUSSELIN C., *La longue marche des universités françaises*, PUF, 2001, 218 p.
- [7] HEON M., *Enseignants-chercheurs : le renouvellement des générations*, IGAENR, novembre 2002.
- [8] ANDERSON R.D., *Universities and Elites in Britain since 1800*, London, Macmillan, 1992, 82 p.
- [9] CYTERMANN J.-R., «Les universités d'Île-de-France : bilan et perspectives d'évolution», *Réalités industrielles - Annales des mines*, février 2000.
- [10] «Des outils pour la politique de recherche des régions», *La lettre de l'OST*, n° 17, automne 1999, 10 p.
- [11] BARON M., GRASLAND C., TOUTIN G., *La mobilité géographique des étudiants des universités*, rapport pour le MENRT et la DATAR, 1998, p. 72 ; BARON M., CARO P., PERRET C., AMET X., *Mobilités géographiques étudiantes et qualification des territoires*, rapport pour le MEN, le MR et la DATAR, 2003, 165 p.